



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Puy-en-Velay, le 6 avril 2020

GROUPEMENT RESSOURCES
SERVICE TECHNIQUE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CAPITAINE PASCAL PERRIN
TEL. : 04.71.07.01.62
NOS REF. : RES/PP/PP/N°
Document108/04/20

Note d'information

Dans le contexte de crise sanitaire majeure, les départements de la zone sud-est ont fait le choix de procéder à l'acquisition de masques tissus.

Ces masques sont proposés comme une solution permettant d'assurer du confort aux personnels au sein du casernement. Ils constituent un effet barrière pour les temps non opérationnels et permettront aux sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques spécialisés de disposer d'une première barrière pour la bouche et le nez.

Leur utilisation est limitée à 4 heures consécutives et les conditions d'entretien à effectuer à la suite du port du masque sont les suivantes :

- Lavage à 60 °C pendant 30 mn au moyen de détergents classiques (le niveau de protection optimal est prévu pour 10 cycles de lavage)
- Séchage à l'air libre, à plat ou suspendu.

Ces masques n'exonèrent pas les personnels de respecter les gestes barrières, les règles d'hygiène et les mesures de confinement.



Ce produit ne se substitue pas aux masques normalisés (FFP2 et masques chirurgicaux).

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA HAUTE-LOIRE


COLONEL CHRISTOPHE GLASIAN

DESTINATAIRES :
Chefs de groupement
Chefs de service et de mission
Chefs de CIS

Annexe à l'utilisation des masques tissus

Composition :

Les masques en tissus se composent d'une juxtaposition de trois couches de polyester, coton et élasthanne.

Recommandations pour l'emploi des masques :

Les précautions à respecter lors de leur utilisation sont à l'identique de celles observées pour les masques chirurgicaux et FFP2.

L'enjeu consistant à se prémunir de tout risque de contamination, lors de son utilisation, le masque ne doit pas être mis en contact avec les mains ou tout autre partie du corps qui ne serait pas désinfectée.

Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte.



Lorsque l'on porte un masque, il convient d'éviter de le toucher et de le déplacer. Chaque fois que l'on touche un masque usagé, il faut se laver les mains à l'eau savonneuse ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique ;

Pour améliorer le confort et en cas de frottement des attaches, un morceau de coton peut s'intercaler entre les élastiques et l'arrière des oreilles.

Pour rappel, le port du masque est limité à une durée continue maximum de 4h00. Avant réutilisation, le masque tissu doit être lavé à 60°C (30 mn) et séché à l'air (sèche-linge à éviter).

